



Publicité foncière délais de retour

Par Aristote

Bonjour,

Suite à l'achat d'une maison individuelle à La Réunion (974), le notaire du vendeur (il n'y a que le notaire du vendeur qui soit en charge de la vente) annonce, qu'"eu égard aux retards de l'administration, il faut compter environ 18 mois pour le retour de la publication après dépôt de l'acte de vente au service de la publicité foncière."

Ce délai me paraît terriblement long.

Comment vérifier que ce délai est exact ? Y aurait-il une raison (fiscale par exemple) pour que le vendeur veuille faire traîner ?

Je vous remercie pour vos éclairages.